



ADIL 78 : la reprise des rendez-vous

ACTUALITÉ

LOGEMENT

Vendredi 5 juin 2020

ADIL 78 : la reprise des rendez-vous

L'ADIL78 (Agence départementale d'Information sur le Logement des Yvelines) est entré dans la phase de déconfinement, ainsi, et conformément au protocole national publié par le ministre du travail, la réouverture des locaux sera bientôt possible .



À partir du lundi 8 juin 2020 :

Le Centre de Versailles ouvrira uniquement pour les rendez-vous physiques urgents (DALO, expulsions, ...):

- les demandes de rendez-vous doivent être faites par téléphone (01 39 50 84 72) ou à l'aide du formulaire en ligne suivant : [Demande de rendez-vous physique urgent avec un juriste de l'ADIL78](#);
- ces rendez-vous seront enregistrés à part, après évaluation de l'urgence par les juristes, dans un agenda propre à l'ADIL;
- un seul rdv sera proposé par heure aux horaires habituels (9h-12h30 / 13h30-17h) avec un espace de 30 minutes entre chaque rdv.

Pour l'ensemble des permanences : la prise de rendez-vous en ligne reste accessible à tous uniquement pour les RDV téléphoniques.

À partir du lundi 15 juin 2020 :

- le processus mis en place reste le même
- **reprise des permanences (physiques)** : pour les structures ouvertes respectant les consignes sanitaires exceptionnelles liées au Covid-19;
- en attendant la réouverture de la totalité des structures, les rdv pris en ligne seront exclusivement téléphoniques et uniquement pour les permanences ne pouvant pas accueillir du public;
- ces rendez-vous physiques seront aussi enregistrés à part, afin d'éviter toute confusion avec les rdv téléphoniques (ces permanences seront donc inaccessibles dans l'agenda en ligne provisoirement).

Toutes les demandes de rendez-vous physiques doivent être faites par téléphone (01 39 50 84 72) ou à l'aide du formulaire en ligne suivant :

[Demande de rendez-vous physique urgent avec un juriste de l'ADIL78](#)

(Attention : ce formulaire offre une entrée supplémentaire en ligne, ce n'est pas une prise de rdv mais une demande, les personnes utilisant ce canal seront ensuite contactées par un juriste pour obtenir un rdv rapidement).

A noter :

Les rendez-vous physiques dureront 30 minutes et seront espacés de 30 minutes, à savoir un seul rdv physique par heure; si toutefois le juriste dispose d'un téléphone dans son bureau, les créneaux "d'intervalle" pourront être utilisés pour des rdv téléphoniques.